

COMMUNIQUE DE PRESSE



STELLANTIS

19 septembre 2022

Réunion sur le pouvoir d'achat du 27 septembre 2022

L'annonce fin juillet dernier par Stellantis de ses profits exceptionnels du premier semestre n'avait pas manqué d'interpeler la CFE-CGC sur la nécessité pour la Direction de réfléchir à une plus juste répartition des richesses produites par l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Depuis cette date, la CFE-CGC a martelé ce message auprès de la Direction du Groupe afin qu'elle revoie sa politique salariale 2022. Elle n'a pas manqué d'insister sur l'impérieuse nécessité de maintenir le pouvoir d'achat de ses salariés, notamment en raison de la dérive des prix à la consommation.

Après une pression permanente de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise, la Direction de Stellantis a invité ce jour les organisations syndicales à une négociation ayant pour objet les "dispositions de la loi du 16 août 2022 sur les mesures pour la protection du pouvoir d'achat et négociation d'un accord portant sur le déblocage anticipé de l'intéressement et de la participation".

Si la CFE-CGC considère que la priorité doit être l'augmentation des salaires, les résultats du premier semestre doivent permettre néanmoins d'accorder à tous les collaborateurs une prime exceptionnelle. Elle aura pour effet d'amointrer immédiatement l'impact de l'inflation en utilisant au mieux, pour les salariés français, les avancées législatives telles que la prime de partage de la valeur ou le déblocage anticipé des sommes acquises au titre de la participation et de l'intéressement.

Pour le reste, la CFE-CGC estime que les mesures incitatives proposées par le Gouvernement doivent être complétées dans l'entreprise par de vraies mesures de protection du pouvoir d'achat : la revalorisation des salaires est la seule mesure pérenne en la matière.

Enfin la Direction ne doit pas commettre l'erreur par pur calculs financiers, d'exclure les techniciens, agents de maîtrise ou cadres de ces mesures.

Contact presse

Anh-Quan NGUYEN
Délégué syndical central PSA
Mob : 06 20 77 17 30
anhquan.nguyen@stellantis.com

Laurent OECHSEL
Délégué syndical central suppléant
Mob : 06 43 03 36 49
laurent.oechsel@stellantis.com